



## Webinaire

# Comment consulter le Dossier Médical Partagé (DMP) en lien avec Mon Espace Santé

?



**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Ille-et-Vilaine



# Pour bien profiter du webinaire



- Ce webinaire est **enregistré** et sera accessible en replay 
- Posez vos questions dans le module dédié (en veillant à bien vous identifier : nom, prénom, lieu d'exercice) 
- Un temps de questions/réponses sera accordé après chaque grande partie

# Rôles et missions de l'Assurance Maladie et du Groupement Régional e-Santé Bretagne

## L'Assurance Maladie

- Accompagnement des professionnels de santé libéraux
- Promotion de l'utilisation des téléservices, de la télétransmission et accompagnement à la qualité des déclarations dématérialisées
- Accompagnement Ségur , Ordonnance Numérique, MSS
- Proposer une assistance technique personnalisée
- Suivi et fidélisation des utilisateurs

E-santé Bretagne promeut un catalogue de services, d'accompagnements et d'expertises auprès de :

- CPTS et MSP
- Établissements de santé publics et privés
- Etablissement médico-social

Y compris les services socles du SEGUR :

- INS (Identité Nationale de Santé)
- DMP (alimentation et consultation)
- Mon Espace Santé
- MSS (Messagerie Sécurisée de Santé)



# Les contacts

## E-santé Bretagne



Référente DMP  
[clarisse.foissac@esante-bretagne.fr](mailto:clarisse.foissac@esante-bretagne.fr)  
07 78 04 46 12



Chargée de déploiement  
des usages T5 Rennes  
Redon Fougères  
[flavie.sine@esante-bretagne.fr](mailto:flavie.sine@esante-bretagne.fr)  
06 27 40 24 86



Chargée de déploiement  
des usages T6 Combourg  
St Malo  
[aude.barrier-champon@esante-bretagne.fr](mailto:aude.barrier-champon@esante-bretagne.fr)  
06 24 21 79 09



**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Ille-et-Vilaine

## Délégués Numérique en Santé

@ [dns35@assurance-maladie.fr](mailto:dns35@assurance-maladie.fr)



Eve-Marie THOMAS  
① 06 78 89 51 46



Pauline RIO  
① 07 63 76 00 34



Denis PRIME  
① 06 85 32 77 24



Pierre-Marie ROGER  
① 06 72 43 59 88



Lucie COURTIES  
① 06 61 15 11 77



Emile JARDIN  
① 06 68 17 88 39



Maryse GOUAULT  
① 06 61 36 08 97



Simon THEBAULT  
① 06 87 69 23 37



Agglomération rennaise



# 1 Qu'est-ce que le Dossier Médical Partagé et comment le consulter ?

# À savoir sur la consultation du DMP



- 1 Consultation des documents depuis le [dmp.fr](http://dmp.fr) ou votre logiciel métier
- 2 Authentification nominative avec CPS, CPF ou e-CPS via lecteur de carte ou l'app e-CPS
- 3 Accès régis par une matrice d'habilitation
- 4 Vos consultations sont tracées et visibles par le patient
- 5 En tant que membre de l'équipe de soins, le professionnel doit informer le patient de la consultation de son DMP

\*sinon recueil explicite du consentement

# Le Dossier Médical Partagé (DMP)



Disponible pour chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale

Sécurisation des échanges



Les informations sont visibles par l'usager dans son **profil Mon Espace Santé**

Partage d'informations facilité entre professionnels de santé et avec l'usager



# Le programme Ségur du numérique en Santé : plusieurs étapes...

1

Consultation des documents depuis le site [dmp.fr](http://dmp.fr) ou votre logiciel métier



## 2

Authentification nominative avec **CPS, CPF ou e-CPS** via **lecteur de carte** ou **l'app e-CPS**

L'utilisation des Cartes Professionnelles de Santé permet de :

- donner accès aux informations nécessaires en fonction de la profession exercée
- tracer les accès sur l'historique du DMP
- envoyer une notification au patient en indiquant le nom du professionnel ayant consulté son dossier

## 3

## Accès régis par une matrice d'habilitation



## Quelles sont les règles de consultation ?

La matrice d'habilitation définit les droits en consultation que possèdent les professionnels de santé, en fonction du code profession auquel ils sont rattachés

**Lien de la matrice :**

<https://www.dmp.fr/documents/d/dmp/matrice-habilite>

**Transparence et traçabilité pour les patients**

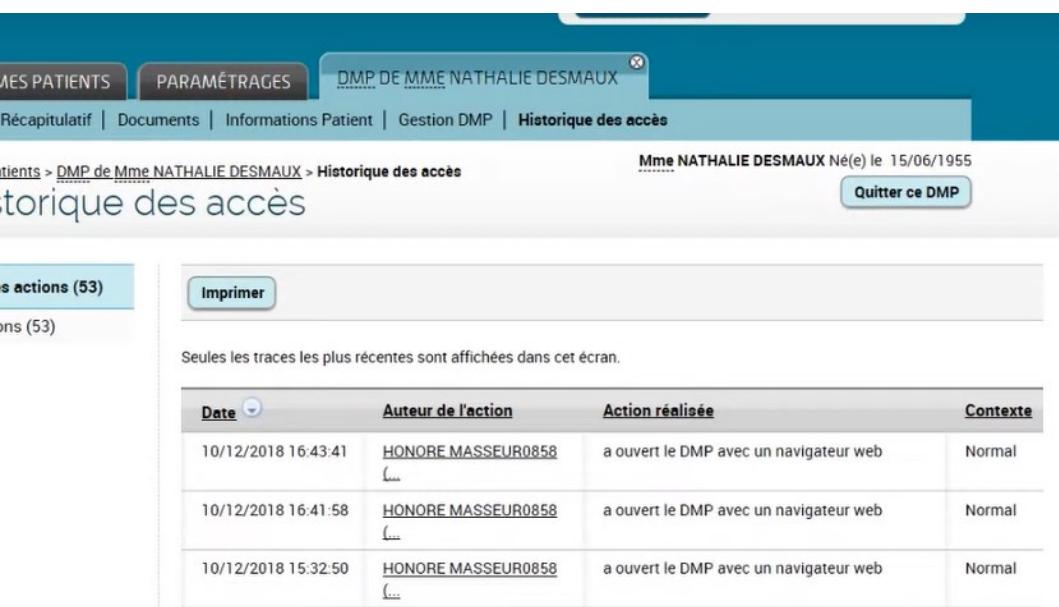
Les actions réalisées par les professionnels de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont **tracées et visibles par le patient**. Il est notifié au 1er accès d'un PS à son DMP et à chaque ajout de document. Dans son historique il peut voir l'ensemble de l'activité sur son compte.

	Comptes-rendus	Médecins généralistes et spécialistes (code profession 10)	Pharmacien biologiste et Internes (code profession 21)	Chirurgiens dentistes (code profession 40)	Infirmiers (codes professions 60, 69)	Autres professions paramédicales <sup>1</sup> (codes professions 70, 80, 91, 92, 94, 95, 96)
CR d'entretien pharmaceutique	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CR de consultation pharmaceutique	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Lettre de liaison à la sortie d'une structure sociale ou médico-sociale	✓	✗	✗	✗	✓	✓
<b>Synthèses</b>						
Grille d'évaluation médico-sociale	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Bilan médicamenteux (officine)	✓	✓	✓	✓	✓	✗

4

Vos consultations sont tracées et visibles par l'usager et par les autres professionnels de santé

Par les professionnels sur le DMP via l'onglet « historique des accès »



Date	Auteur de l'action	Action réalisée	Contexte
10/12/2018 16:43:41	HONORE MASSEUR0858 (...)	a ouvert le DMP avec un navigateur web	Normal
10/12/2018 16:41:58	HONORE MASSEUR0858 (...)	a ouvert le DMP avec un navigateur web	Normal
10/12/2018 15:32:50	HONORE MASSEUR0858 (...)	a ouvert le DMP avec un navigateur web	Normal

Par les patients :

Sur Mon espace santé grâce à des notifications et un historique des accès



Réception d'un mail lorsqu'un professionnel consulte pour la première fois le dossier



# CONNEXION AU DMP

**Connectez-vous**

[Application e-CPS](#)   [Carte CPS](#)   [Délégation](#)   [Clé de sécurité](#)



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant **l'application mobile e-CPS**.

Votre identifiant RPPS  
899700571476

Mémoriser mon identifiant sur ce poste

?

[SE CONNECTER AVEC E-CPS](#)

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

# ACCES AU DMP

The screenshot shows the DMP (Dossier Médical Partagé) web interface. At the top, there is a header with the DMP logo and the text "LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ". Below the header, there are two main access points:

- Accès par la carte Vitale**: A button labeled "Lire la carte Vitale" next to an illustration of a green "Vitale" card.
- Accès par matricule INS**: A search bar labeled "Identifiant" with a "Rechercher" button.

Below these options, there is a section for "Accès par critères d'identité" with fields for "Nom (d'usage ou de naissance)", "Prénom", and "Année de naissance (AAAA)". There are also buttons for "Rechercher parmi mes patients" and "Effacer les critères".

A "Mes patients (2/2)" section displays a table with two rows of patient information:

★	N	Nom de naissance	Prénom	Nom d'usage	Né(e) le	Médecin traitant DMP	Dernier accès le
		PAT-EXPPAT	GERALT		26/10/2007		28/05/2025
		patb-trois	SOPHIE		07/06/2011		28/05/2025

In the top right corner of the interface, there is a user profile box for "Madame MEDECIN RPPS0057147 VIRGINIE" with a "Me déconnecter" button. At the bottom left, there are logos for "e-SANTÉ BRETAGNE" and "l'Assurance Maladie".

# Modalité d'accès au DMP

MES PATIENTS    PARAMÉTRAGES    → Besoin d'aide ?

Mes Patients > Accès au DMP de M. PAT-EXPPAT GERALT

## Accès au DMP de M. PAT-EXPPAT GERALT

Autorisation d'accès

Vous essayez d'accéder au DMP de M. PAT-EXPPAT GERALT qui est mineur (né(e) le 26/10/2007).

Je me connecte normalement au DMP.  
 J'effectue une connexion secrète sur le DMP.

La connexion secrète permet de bloquer l'envoi d'une notification de premier accès et la consultation de la trace d'accès aux représentants légaux afin de préserver le secret du mineur titulaire du DMP.

Cette modalité de connexion doit être exclusivement réservée au cas de préservation du secret des mineurs encadré dans la réglementation en vigueur.

Le médecin traitant du mineur peut consulter à tout moment l'historique des accès, même en cas de connexion secrète.

Accéder au DMP    Annuler

▲ Haut de page

# VISUALISATION DES DOCUMENTS

The screenshot shows the DMF (Dossier Médical Partagé) interface. At the top, there is a header with the logo 'DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ'. Below the header, there are navigation tabs: 'MES PATIENTS', 'PARAMÉTRAGES', and 'DMP DE M. PAT-EXPPAT GERALT'. The main content area is titled 'Récapitulatif' and displays the following sections:

- Documents médicaux:** Shows 'Tous les documents (65)' with buttons for 'Liste des documents' and 'Parcours de soins'.
- Accès rapide:** Shows 'Dernier document de synthèse (21/02/2025)' and '0 document(s) non visible(s) par le patient'.
- 5 derniers documents ajoutés (0 nouveau(x)):** Lists recent documents added by different users (MEDIAL Administrateur - ECHO, MENOYO-CALONGE Victorio - ECHO, FIORITI Vanessa - ECHO).
- Informations:** Includes sections for 'Directives anticipées' (No directives), 'Don d'organes' (No organ donation information), 'Informations' (Coordinates and emergency contacts), and 'Mes alertes concernant ce patient' (No alerts).
- Header and Footer:** The header includes the patient's name 'Madame MEDECIN RPPS0057147 VIRGINIE' and address '2 Rue DE CHATEAUDUN 75009 / Cabinet individuel...'. The footer includes logos for 'e-SANTÉ BRETAGNE' and 'l'Assurance Maladie'.

# RECHERCHE DE DOCUMENTS

Filtrer la liste des documents

Auteur tous Profession / Spécialité tous Date de début de l'acte entre le et le

**Filtrer** **Réinitialiser les filtres**

Affichage des documents **Liste** **Parcours de soins**

**Documents courants (55)** **Documents archivés (10)** **Documents non visibles par le patient**

**Synthèses (2)**  
**Traitements et soins (1)**  
**Comptes-rendus (46)**  
**Imagerie médicale**  
**Biologie**  
**Prévention (5)**  
**Certificats, déclarations (1)**  
Certificat déposé par le patient  
Certificat, déclaration  
Certificat médical  
**Historique des vaccinations (1)**  
Carte d'implant  
Test rapide d'orientation diagnostique  
COVID-19 Attestation de vaccination  
Note de vaccination  
**Données de remboursement**  
**Autres documents déposés par le patient**  
**Documents administratifs et de gestion**

**Ajouter un document**

Documents (10/55)

LIGNES PAR PAGE PAGE  
10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 1 | 2 | 3 | ... | 5 | 6 ►

N	Type	Titre	Début de l'acte	Fin de l'acte	Auteur	Profession / Spécialité	H
1	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	22/05/2025		ECHO MEDIAL Administrateur...	Médecin - Néphrologi...	H
2	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	21/05/2025		ECHO MENOYQ- CALONGE Victo...	Médecin - Néphrologi...	H
3	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	21/05/2025		ECHO FIORITI Vanessa	Infirmier	H
4	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	19/05/2025		ECHO FIORITI Vanessa	Infirmier	H
5	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier consultation du 16/05/2025 11:00 de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	19/05/2025		ECHO FIORITI Vanessa	Infirmier	H
6	CR ou fiche de consultation ou de visite	Courrier de PAT-EXPPAT GERALT né le 26/10/2007	19/05/2025		ECHO FIORITI Vanessa	Infirmier	H

# CONSULTATION DU CARNET DE VACCINATION

Mes Patients > [DMP de M. PAT-EXPPAT GERALT](#) > [Carnet de vaccination](#) > Consultation du carnet de vaccination  
Consultation du carnet de vaccination

M. PAT-EXPPAT GERALT Né(e) le 26/10/2007  
Vous n'êtes pas médecin traitant DMP pour ce DMP  
[Quitter ce DMP](#)

Affichage des documents

Par date

Par pathologie

[Ajouter une vaccination](#) [Télécharger](#)

[Plus d'infos](#)

## Vaccinations réalisées

Date de l'acte	Nom du vaccin	Pathologie	Nom du vaccinateur	Vaccin ajouté ou modifié par	Actions	Statut
23/04/2025	<a href="#">PREVENAR 13 Susp inj vaccin pneumococ polyos conj.(13-valent, ads) Ser/0,5ml+Aig</a>	Infections à Pneumocoque	<a href="#">MARTIN PAUL</a>	<a href="#">MARTIN PAUL</a>		validé
02/04/2025	<a href="#">TETRAVAC</a>	Diphérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite	<a href="#">MEDECIN RPPS0057147 VIRGINIE</a>	<a href="#">MEDECIN RPPS0057147 VIRGINIE</a>		validé
08/10/2024	<a href="#">VAXIGRIPPTETRA Susp inj en seringue préremplie 1Ser/0,5ml s/aig</a>	Grippe	<a href="#">HERT JEAN</a>	<a href="#">HERT JEAN</a>		validé
02/10/2024	<a href="#">GARDASIL Susp inj en seringue préremplie Ser/0,5ml+2Aig</a>	Papillomavirus humains	<a href="#">MARTIN PAUL</a>	<a href="#">MARTIN PAUL</a>		validé



# Cadre réglementaire

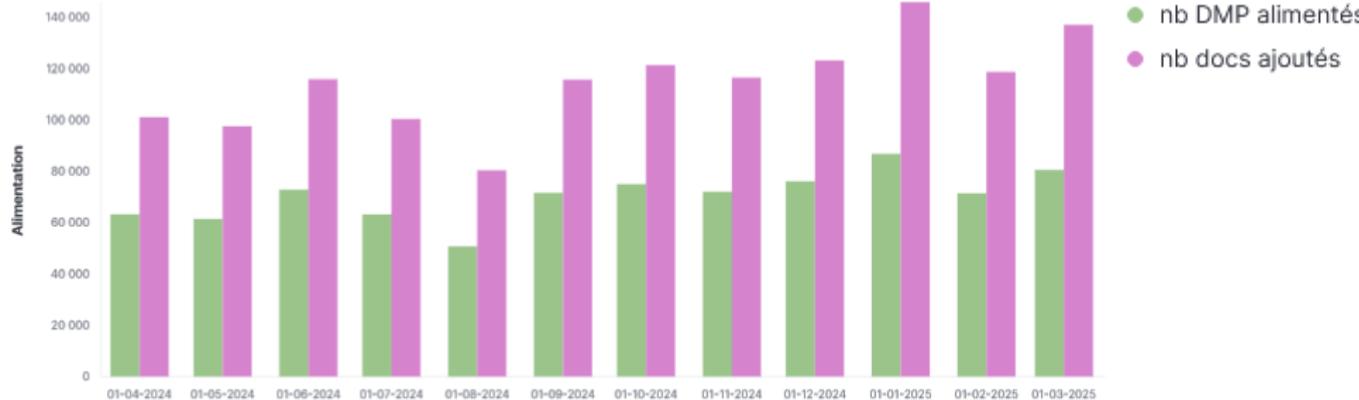
5

En tant que membre de l'équipe de soins le professionnel **doit informer le patient** de la consultation de son DMP

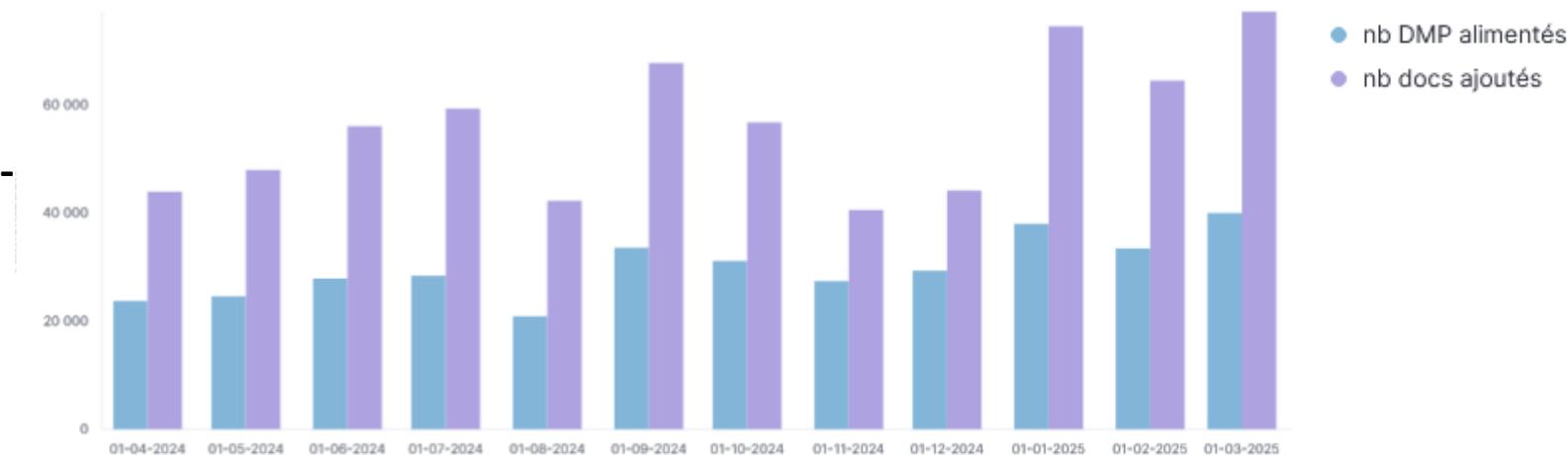
Il existe 2 cas de figure (article R. 1111-46 du CSP) :

- Membre de l'équipe de soins : le consentement du patient est dit **présumé** dans le cadre de sa prise en charge effective. *Il est toutefois nécessaire de l'informer à chaque nouvel événement de son parcours.*
- Non membre de l'équipe de soins : le professionnel ou un professionnel membre de l'équipe de soins du patient doit **recueillir explicitement la non-opposition du patient, préalablement à la consultation de son dossier médical**, par tout moyen y compris de façon dématérialisée.

# Dynamique de l'alimentation des documents dans le DMP par les médecins Bretilliens du 01/04/2024 au 31/03/2025

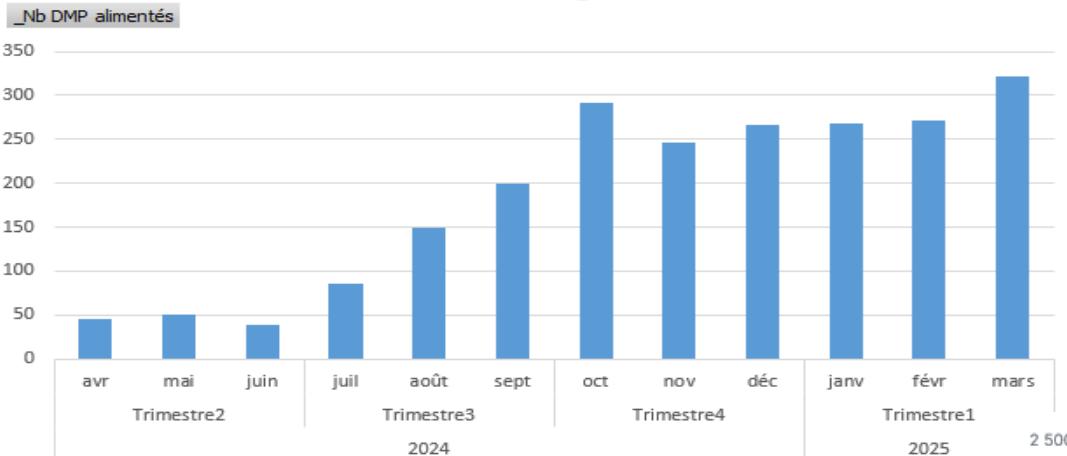


Activité DMP des médecins généralistes -  
nombre DMP/doc alimentés par mois

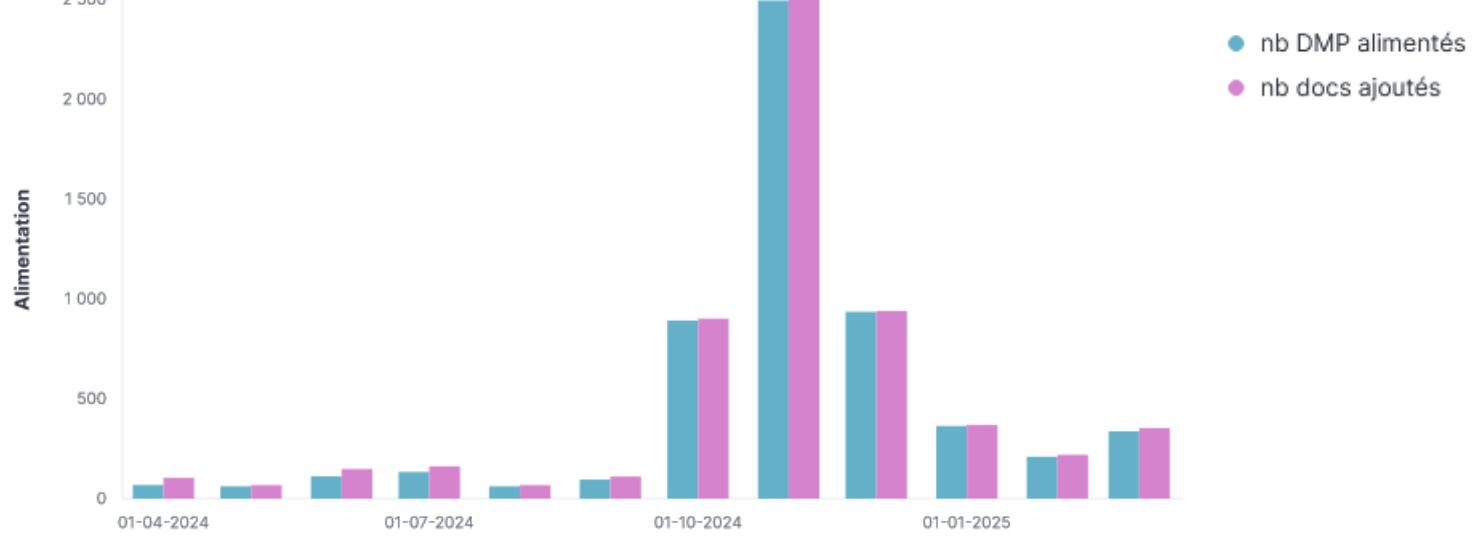


Activité DMP des médecins spécialistes -  
nombre DMP/doc alimentés par mois

# Dynamique de l'alimentation des documents dans les DMP du 01/04/2024 au 31/03/2025

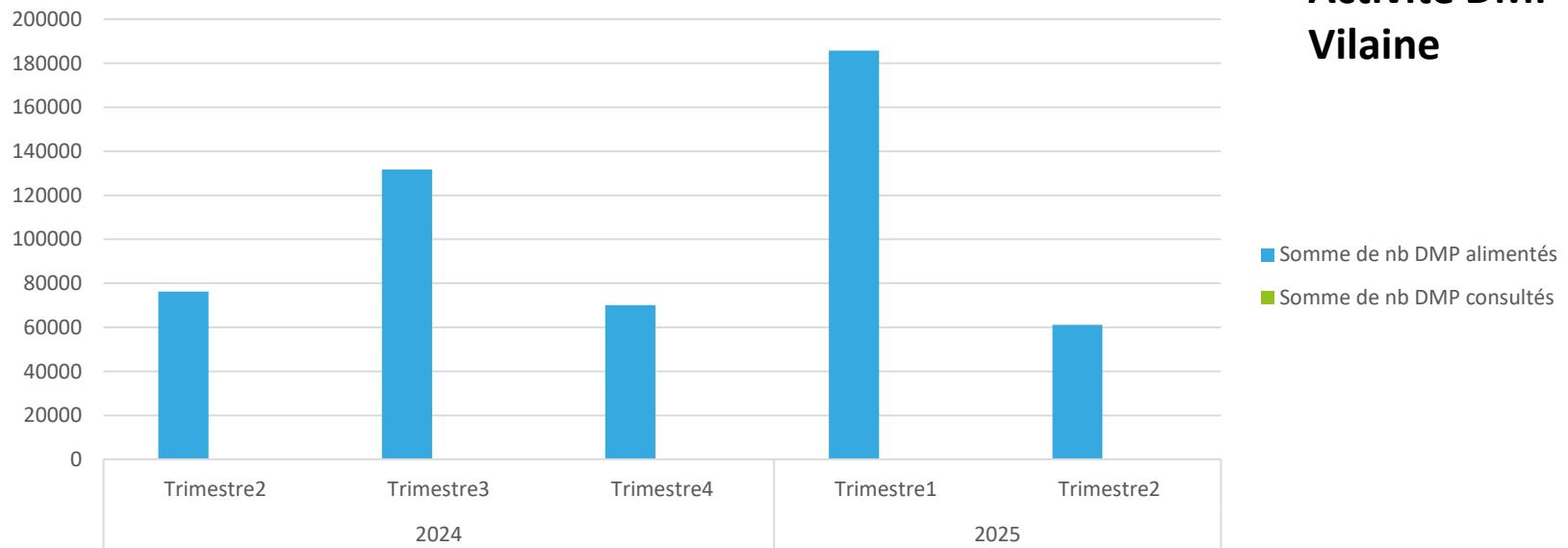


## Activité DMP des pharmacies - Ille-et-Vilaine



## Activité DMP des infirmiers - Ille-et-Vilaine - nombre DMP/doc alimentés par mois

# Dynamique de l'alimentation des documents dans les DMP du 01/04/2024 au 31/03/2025



## Activité DMP des laboratoires - Ille-et-Vilaine

# Dynamique de l'alimentation des documents par les établissements sanitaires

## Alimentation DMP – CHU Rennes

type de document	▼ nb docs ajoutés
CR ou fiche de consultation ou de visite	15 123
Lettre de sortie	3 643
CR d'examens biologiques	12 982
CR hospitalier (séjour)	1 803
CR opératoire	1 685
● CR d'imagerie médicale	8 582
Prescription (autre)	3 174
Certificat, déclaration	1
	<b>46 993</b>

# Des questions ?



**Tous les professionnels médecins, sages-femmes, infirmier.e.s, pharmacies ont-ils bien accès au DMP de leurs patients ?**

Oui, tout professionnel de santé prenant en charge un patient peut avoir accès à son DMP et remplir la partie vaccination,

**Et y ont-ils accès depuis leur outil métier ?**

C'est variable et au cas par cas selon les différents logiciels, il faut vous rapprocher de votre Délégué du Numérique en Santé de votre secteur (cf coordonnées page 4). Nous pourrons vous accompagner personnellement.

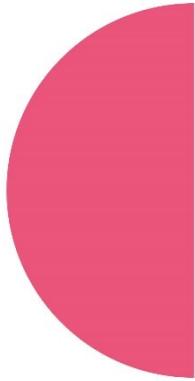
**Faut-il une autorisation écrite du patient pour la consultation de son DMP ?**

Un accord oral suffit

La CPE permet l'alimentation du DMP mais pas la consultation, il faut obligatoirement une CPS ou CPF.

**Et pour les mineurs ?**

C'est le représentant légal qui donne l'accord oral. Pour rappel, le patient peut voir qui accède à son DMP.



2

## Qu'est-ce que Mon espace Santé ?

# Mon espace santé créé pour tous les citoyens

Cas particuliers :

- Les patients étrangers et/ou bénéficiant de l'AME
- Les patients sous tutelles/curatelles
- Les mineurs (rattachés sous le compte du parent déclaré auprès de la CPAM)



\* La loi OTSS de juillet 2019 prévoit la création par défaut, sauf opposition de la personne

## Mon espace santé activés par les citoyens



2,6 millions téléchargements



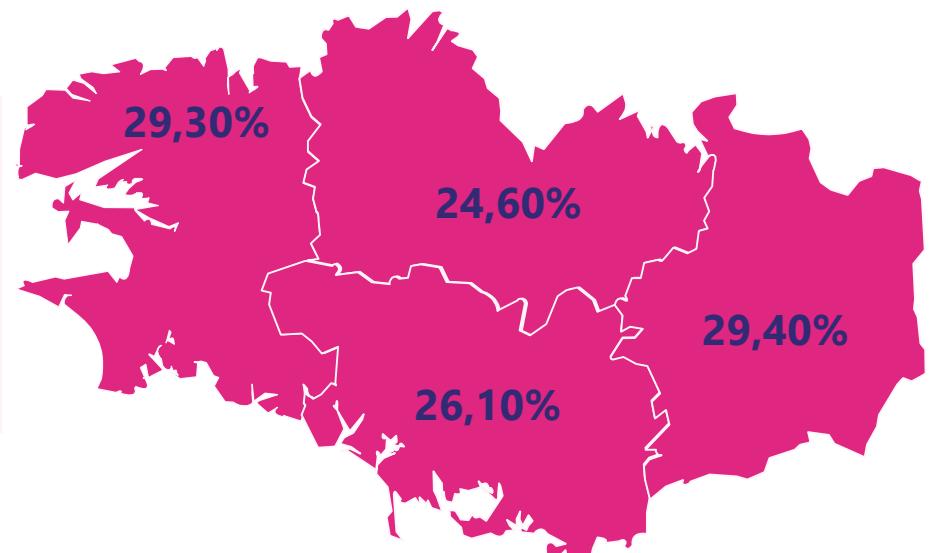
230 millions de documents déposés par les professionnels



14,5 millions de documents ajoutés par les patients



27% des utilisateurs ont complété leur profil médical



# Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?



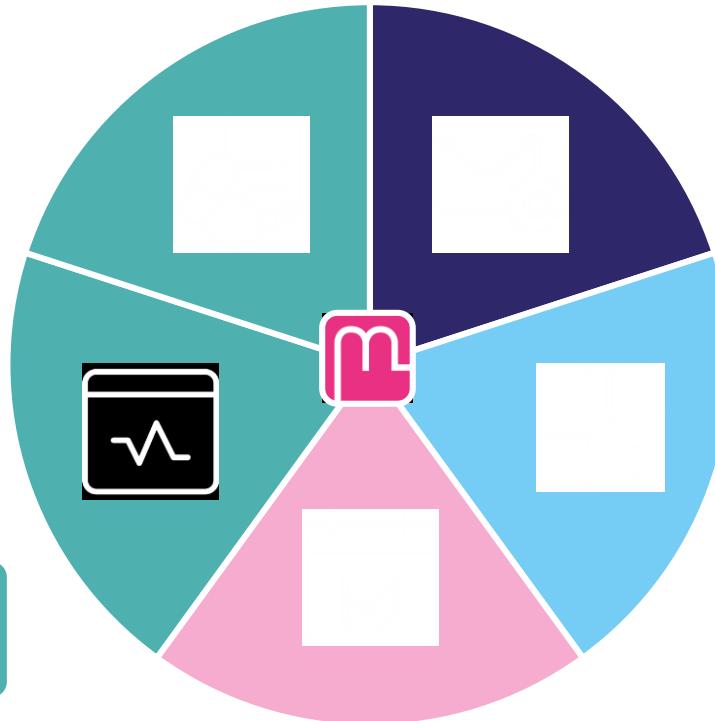
## LE CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE ET SÉCURISÉ

### Un dossier médical

**Documents** ajoutés par l'usager ou ses professionnels de santé (DMP)

**Profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ... à compléter par l'usager

Accéder aux documents de santé n'importe où et n'importe quand



### Un agenda

Un calendrier qui **trace les rendez-vous** importants selon l'âge

Enregistrer ses futurs rendez-vous médicaux

### Une messagerie

Un service de **messagerie sécurisée** de santé entre l'équipe de soin et l'usager.

Recevoir des informations/documents et conseils thérapeutiques pré ou post hospit

### Un catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** ».



The home screen features a sidebar on the left with a user profile icon (red box), a "Mettre à jour la synthèse" button, and sections for "Mon actu santé" and "Examens médicaux et". Below these are navigation tabs: Accueil, Documents, Messages, Profil médical, and Plus.

A modal window titled "Gabrielle Capanelli" shows a list of profiles: Alice Capanelli, Lucas Capanelli, Julia Capanelli, and "Voir plus". It also includes "Invitation en attente", "Aide", and "Paramètres". A "Se déconnecter" button is at the bottom. The sidebar at the bottom of the screen includes Accueil, Documents, Messages, Profil médical, and Plus.

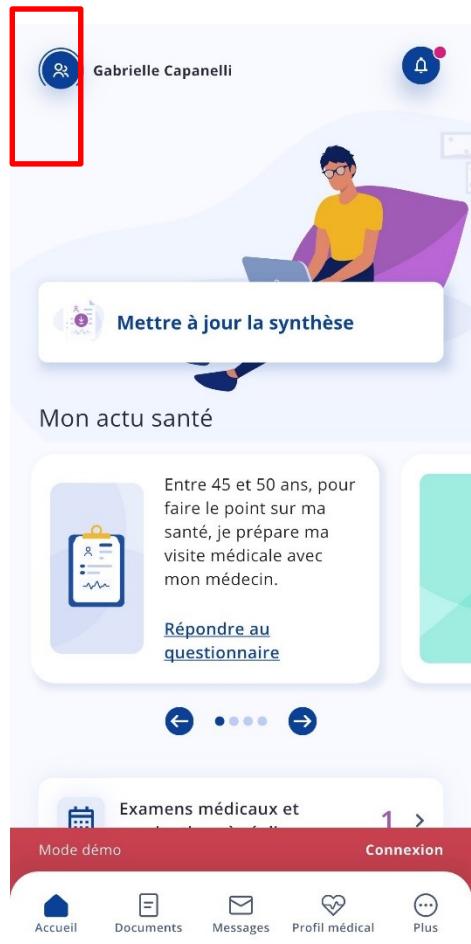
The "Documents de santé" screen displays a section for "Qui peut consulter ces documents ?" with three options: Épinglés, Filtrer, and Trier. It lists "2 dossiers": "Certificats et attestations médicales" (1 document) and "Résultats d'analyses" (0 documents). A "Sélectionner" button is located next to the first dossier. The sidebar at the bottom includes Accueil, Documents, Messages, Profil médical, and Plus.

The "Certificats et attestations médicales" screen shows a single document: "Attestation vaccinale" from 11/05/2021 by Gabrielle Capanelli. A "Sélectionner" button is at the top right. The sidebar at the bottom includes Accueil, Documents, Messages, Profil médical, and Plus.

The "Gérer la confidentialité" screen shows two options: "Ce document est visible par les professionnels de santé autorisés à accéder à vos documents." (selected) and "Ce document est masqué aux professionnels de santé. Il reste visible par la personne qui l'a déposé et par vous-même.".

The "Qui peut consulter ces documents ?" section is also present.

The "Selectionner une action" screen lists several options: Visualiser, Voir les détails, Gérer la confidentialité (red box), Télécharger, Envoyer à un professionnel de santé, Épingler, Partager, Déplacer, and Signaler un problème. A "Valider" button is at the bottom right.



This screen allows users to manage who can access their medical records. It lists "Autorisé(s)" (Authorized) and "Bloqué(s)" (Blocked). Under "Autorisé(s)", it shows "Marc Dupot" (Authorized since 01/02/2020) and "Sylvie Dupont" (Authorized since 05/02/2019). A red box highlights the email address "INS@patient.mssante.fr" in the "Bloqué(s)" section, which is described as "Seul un professionnel de santé peut débuter un échange. Vous pourrez ensuite lui répondre." (Only a healthcare professional can start a conversation. You can then respond to them.)

This screen provides a summary of vaccinations. It includes a message from "Gabrielle Capanelli": "garder une trace des événements importants, faciliter leur accès par mes professionnels de santé et améliorer ma prise en charge." Below this, there are sections for "J'améliore le suivi de ma santé en mettant à jour la synthèse de mon profil médical." (I improve my health follow-up by updating my medical synthesis), "Télécharger la synthèse des vaccinations" (Download the vaccination synthesis), and "Je découvre le calendrier simplifié des vaccinations 2024" (I discover the simplified vaccination calendar for 2024). A red box highlights the "Messages" icon in the bottom navigation bar, which is part of a larger "Selectionner une action" (Select an action) menu. This menu also includes "Scanner la boîte de vaccin" (Scan the vaccine box) and "Remplir manuellement le formulaire" (Fill in the form manually).

Gabrielle Capanelli

**Mettre à jour la synthèse**

Mon actu santé

Entre 45 et 50 ans, pour faire le point sur ma santé, je prépare ma visite médicale avec mon médecin.

Répondre au questionnaire

Examens médicaux et 1 >

Mode démo Connexion

Accueil Documents Messages Profil médical Plus

GROUPEMENT RÉGIONAL e-SANTÉ BRETAGNE

SECURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun

Ille-et-Vilaine

Gabrielle Capanelli

## Profil médical

Je mets à jour mes informations de santé pour garder une trace des événements importants, faciliter leur accès par mes professionnels de santé et améliorer ma prise en charge.

J'améliore le suivi de ma santé en mettant à jour la synthèse de mon profil médical.

**Mettre à jour la synthèse**

Mon histoire de santé >

Suivi médical

Maladies et sujets de santé >

Traitements >

Mode démo Connexion

Accueil Documents Messages Profil médical Plus

Gabrielle Capanelli

## Caractéristiques de santé

Groupe sanguin >

Allergies >

Antécédents familiaux >

Mesures >

Professionnels de santé >

Entourage et volontés >

Mode démo Connexion

Accueil Documents Messages Profil médical Plus

Synthèse du profil médical

MON ESPACE SANTÉ

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)  
Nom de naissance: [REDACTED]  
Prénom(s) de naissance: [REDACTED]  
Date de naissance: [REDACTED]  
Sexe: F  
Lieu de naissance code INSEE: [REDACTED]  
N° matricule INS: [REDACTED] N°INR: [REDACTED]

COORDONNÉES  
Adresse de messagerie principale: [REDACTED] 1596@patient.mssante.fr  
Numéro de téléphone: [REDACTED]

**Profil médical**

CONTACTS D'URGENCE  
Aucun contact d'urgence renseigné

PERSONNE DE CONFIANCE  
[REDACTED]

PROCHES AIDANTS  
Aucun proche aidant renseigné

PROCHES AIDÉS  
Aucun proche aidé renseigné

VOLONTÉS  
Aucunes directives anticipées enregistrées dans Mon espace santé.  
A déclarer avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives au don d'organes et de tissus

MALADIES OU AUTRES SUJETS DE SANTÉ

J'enregistre la synthèse pour la rendre visible aux professionnels de santé

J'enregistre la synthèse de mon Profil médical dans mes documents pour la rendre visible à mes professionnels de santé.

**Enregistrer dans les documents**

# Comprendre le lien entre Mon espace santé et le DMP



	Alimentation	Consultation
Le patient <b>a activé</b> Mon espace santé 	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>peut alimenter</b> le DMP du patient,</p> <p>Le patient <b>peut lui aussi ajouter</b> des documents dans son espace santé.</p>	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>peut consulter</b> les documents versés au DMP pour lesquels il en a l'autorisation.</p> <p>Le patient <b>peut consulter</b> les documents sur son espace santé.</p>
Le patient <b>n'a pas activé</b> Mon espace santé 	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>peut alimenter</b> le DMP du patient.</p> <p>Le patient <b>ne peut pas ajouter</b> de document à son espace santé.</p>	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>peut consulter</b> les documents versés au DMP pour lesquels il en a l'autorisation.</p> <p>Le patient <b>ne peut pas consulter</b> les documents sur son espace santé.</p>
Le patient a <b>clôturé</b> Mon espace santé 	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>ne peut pas alimenter</b> le DMP du patient.</p> <p>Le patient <b>ne peut pas ajouter</b> de document à son espace santé.</p>	<p>Le <u>professionnel</u> de santé <b>ne peut pas consulter le DMP</b> du patient.</p> <p>Le patient <b>ne peut pas consulter</b> les documents sur son espace santé.</p>

# Des questions ?

## Le patient peut-il remplir ses vaccinations ? Quid des fausses déclarations

Effectivement, le patient peut indiquer ses vaccinations mais il doit flasher le QR Code présent sur la boîte du vaccin.

Coté professionnel de santé, vous pouvez « valider » une vaccination déjà renseignée



**Comment renseigner les informations relatives à la vaccination dans Mon espace santé ?**

**USAGER**

**Comment ajouter une vaccination dans Mon espace santé ?**

Pour consulter, ajouter ou modifier une vaccination sur Mon espace santé je me rends dans :

- 1) le « Profil Médical »
- 2) puis dans la rubrique « Vaccinations »

2 possibilités :

- Scanner le QR code de la boîte du vaccin qui pré remplit automatiquement les champs (uniquement via l'application mobile)
- Renseigner manuellement le nom du vaccin ou de la maladie (des propositions me sont faites s'appuyant sur 1 référentiel de vaccination) en saisissant notamment :
  - la date du vaccin
  - le nom de vaccinateur si je le souhaite
  - des informations complémentaires si je le souhaite

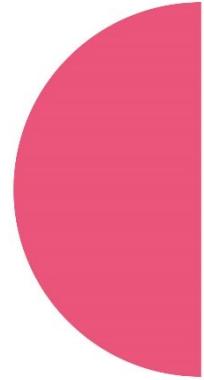
✓ Je peux également saisir mes précédentes vaccinations.

**PROFESSIONNEL**

Après vérification, les professionnels habilités peuvent « valider » une vaccination déjà renseignée par un patient.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
l'Assurance Maladie  
Agir ensemble, protéger chacun

**ANSES**  
AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



# Annexes



# Informations utiles

Une question sur Mon espace santé ? Nos conseillers sont disponibles par téléphone de 08h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

3422 ➤ Service gratuit  
+ prix appel



Vous êtes sourd ou malentendant ?

[Contactez un conseiller par visio-interprétation](#)

## Support Assurance Maladie

Si vous constatez une problématique concernant l'ouverture du DMP. Il faut se tourner vers l'assurance maladie. C'est à l'assuré ou aux ayants droit de réaliser la démarche.

mon  
**ESPACE**  
SANTÉ

Ambassadeur



[Base documentaire MonEspaceSanté](#)

# Cadre réglementaire

## Fiche pratique – Information aux patients

**Fiche pratique -  
Information usagers**

### INFORMER LES USAGERS SUR LES OUTILS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE SÉGUR

#### L'identité nationale de santé (INS)

- L'utilisation de l'INS pour référencer les données de santé dans les systèmes d'information en santé est obligatoire depuis le 01/01/2021. Cette identité permet l'alimentation de Mon Espace Santé par les professionnels et doit être présent sur l'ensemble des documents édités depuis les logiciels des professionnels de santé
- Décret 2019-1036 du 08/10/2019
- Art RIII-8-1 à RIII-8-7 - Code de la Santé Publique
- L'utilisation de l'Identité Nationale de Santé ne peut pas faire l'objet d'une opposition de la part d'un usager conformément à l'article R. 111-8-5 du code de la santé publique.

#### Dossier Médical Partagé (DMP)

- L'ensemble des citoyen français dispose d'un espace santé conformément à l'[Article LIII-13-1](#)
- L'alimentation du DMP est régie par l'[Article LIII-15](#) qui indique les documents devant être alimentés par les professionnels du système de santé.
- Les règles relatives aux autorisations d'accès au DMP selon la profession sont indiquées par l'[alinéa 6 de l'article R. III-46 du CSP](#).



#### Le DMP et le consentement

En cas de consultation d'un DMP, un consentement, libre, spécifique, éclairé et univoque doit être émis par l'usager sauf dans le cadre des professionnels intégrés dans l'équipe de soin pour lesquels il est réputé autorisé.

**Equipe de soin :** ensemble de professionnels qui participent directement au profit d'un même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, de compensation du handicap, de soulagement de la douleur ou de prévention de perte d'autonomie, ou aux actions nécessaires à la coordination de plusieurs de ces actes : [Article LIII-12](#).

#### Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)

- Les données dites sensibles doivent être échangées et partagées de manière sécurisée comme le précise l'[Article L1470-5](#)
- La Messagerie sécurisée de santé est un moyen à privilégier pour tout échange de données de santé entre professionnels du système de santé : [Article LIII-13-1](#), [Article LIII-15](#)



### Informer les usagers

#### Pourquoi informer mes usagers ?

Conformément au droit à l'information régi par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne a un droit de regard sur ses propres données, de ce fait il est obligatoire d'informer les usagers sur l'utilisation des référentiels et services sociaux.



#### Qu'est qu'une information ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées.

L'information se différencie du consentement, dans le sens où elle ne nécessite pas d'un retour de l'usager ni d'un recueil exprimant son accord pour permettre l'usage des référentiels et services sociaux.

**Remarque :** l'usager reste cependant libre d'exprimer son opposition à tout moment de sa prise en charge (sauf pour l'identité Nationale de Santé)

#### En pratique, comment j'informe mes usagers ?

pour tout besoin d'accompagnement ou de modèles d'information des usagers, n'hésitez pas à nous contacter

##### Supports de communication

L'information peut être diffusée via des supports de communication tels que des affiches et des flyers. Pour les structures accueillant du public, ces supports doivent être considérés comme **affichage obligatoire**.

##### Diffusion des supports

Il est essentiel qu'une mention soit présente sur tous les outils de communication de la structure : livret d'accueil, site internet, portail usager, ou diffusés via l'association des usagers.

##### Information individuelle

Il est fortement conseillé, lorsque c'est possible, de compléter ces communications par une information individuelle, qui peut prendre la forme de : contrats (contrat de séjour, contrat individuel de prise en charge), de courriers (courrier d'information, courrier d'admission, courrier de préadmission) ou une information orale (lors de l'admission, par téléphone).

##### En savoir plus

- > Consulter notre site dédié au Ségur [www.esante-bretagne.fr/seguir](http://www.esante-bretagne.fr/seguir)
- > Contactez-nous : [contact.seguir@esante-bretagne.fr](mailto:contact.seguir@esante-bretagne.fr), 02 96 33 59 07
- > Groupeur Régional e-Santé Bretagne



# En pratique, comment j'informe mes patients ?

Les actions réalisées par les professionnels de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont tracées et visibles par le patient. Les professionnels de santé sont en charge d'**informer le patient** de l'alimentation/la consultation de son DMP car ce dernier peut s'y opposer. **Le patient reste maître de ses données de santé.**

**ICI**  
votre pharmacie  
peut recevoir  
votre ordonnance  
par messagerie sécurisée  
directement depuis l'espace.

mon  
Espace  
SANTÉ  
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Rendez-vous  
sur monespacesante.fr  
ou téléchargez l'application.

**DES DONNÉES SÉCURISÉES**

Les données présentes dans Mon espace santé proviennent de 3 sources :

- vous-même, pour ajouter tous les documents ou informations que vous jugez utiles ;
- les professionnels et établissements de santé, qui peuvent y déposer les documents en lien avec les soins et examens réalisés ;
- votre caisse d'assurance maladie, qui y dépose automatiquement votre historique de soins.

Toutes ces données sont stockées sur des serveurs hébergés en France et répondent aux plus hautes normes de sécurité techniques\*. Mon espace santé répond également aux règles édictées par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

En savoir plus sur nos engagements en termes de protection des données sur : [monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles](http://monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles)

**UTILISER MON ESPACE SANTÉ,  
C'EST SIMPLE**

Rendez-vous sur [monespacesante.fr](http://monespacesante.fr) depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. Téléchargez l'application **Mon espace santé**

Google Play      App Store

**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?**

Contactez-nous par téléphone  
**3422** Service gratuit + prix appel!  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

\*Décodage et débogage en environnement certifié HDS (Débogage de Données de Santé), accompagné par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSS), homologué au niveau RGPD de Sécurité (RGD).

**Partez  
à la conquête  
d'un nouvel espace  
pour votre santé.**

mon  
Espace  
SANTÉ  
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

# Les supports de communication à votre disposition pour utiliser le DMP en tant que professionnel de santé

## Fiche mémo qu'est-ce que le DMP ?

Nos services e-santé

### Le Dossier Médical Partagé (DMP)

Carnet de santé numérique sécurisé qui améliore la coordination, la qualité et la continuité des soins pour tous

Une meilleure coordination des professionnels



Qu'est ce que le DMP ?

Le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé des patients : traitements, résultats d'examens, allergies...

Il permet de partager des documents de prise en charge avec les professionnels de santé pour faciliter leur parcours de soins.

C'est pour qui ?

Pour tous les professionnels de santé exerçant dans un établissement sanitaire, un établissement médico-social ou en libéral.

> Fiche mémo

## Fiche tutoriel consultation du web DMP



### Tutoriel consultation du web Dossier Médical Partagé (DMP)

#### Les prérequis à avoir

- 1 Une connexion internet. Privilégier Chrome ou Edge.
- 2
  - Votre carte CPS
  - Un lecteur de carte associé à votre poste informatique
  - Le logiciel [Cryptolib](#) installé sur votre poste informatique

ou alors

Votre smartphone avec l'application e-CPS associée à votre carte CPS

#### Connexion au web DMP



> Fiche tutoriel



# Les supports de communication à votre disposition

## Comment consulter le web DMP ?

---

**Comment consulter  
le web DMP ?**



La vidéo est réalisée sur un environnement de test, aucune donnée de santé n'est affichée.

---

## Témoignage du Dr Delaunay sur l'usage du DMP





# La Vague 2 du Ségur numérique permettra de déployer des fonctionnalités clés pour les professionnels

↓  
Faciliter la **consultation de l'information disponible dans Mon espace santé** par les professionnels

↓  
Faciliter l'intégration des documents médicaux **reçus par MSSanté**

↓  
Renforcer la **sécurité des systèmes d'information**

↓  
Améliorer les **fonctionnalités clés vague 1** (qualification INS, alimentation DMP), au vu des retours terrain

- Savoir **sans clic** si le patient dispose d'un profil Mon espace santé ouvert et si son accès est autorisé, et connaître **sans clic** le contenu du profil MES (types de documents présents, nouveaux documents, etc.)
- Si un document intéressant existe, le consulter **directement depuis le logiciel** du PS, grâce au dispositif « **AIR simplifié** » à l'hôpital et par connexion aux **API DMP sécurisées par ProSanté Connect** en ville
- Accéder aux **images médicales** grâce à la création du réseau DRIM
- Classer simplement et **associer au bon patient** les documents reçus par MSSanté
- Assurer l'**interopérabilité** des logiciels avec **l'ensemble des opérateurs de messagerie**
- **Simplifier au maximum** la qualification de l'INS pour les professionnels (réduire les clics, automatiser ce qui peut l'être, procédure d'exception pour les libéraux)
- Assurer l'envoi systématique et sécurisé des documents de santé vers Mon espace santé (**y compris en l'absence de CPS** dans le poste du médecin)



## Vague 2 – Médecin de ville

L'arrêté relatif au programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des médecins de ville pour la fonction "logiciel de gestion de cabinet" (LGC), a été publié au **Journal officiel (JO) le 15 mai 2025.**

Enjeux:

- simplification de l'intégration des documents reçus via la MSSanté;
- simplification de la consultation du dossier médical partagé (DMP) dans "Mon espace santé";
- renforcement de la sécurité des systèmes d'information;
- envoi sans effort vers Mon espace santé de nouveaux documents de santé essentiels à la santé publique et à la prévention comme les données clés du carnet de santé de l'enfant, ou les notes de vaccination alimentant directement le carnet de vaccination numérique de Mon espace santé,
- Développement des usages de l'**ordonnance numérique.**



## Vague 2 – imagerie médicale

Création du **réseau national DRIM-Box** permettant aux radiologues et aux médecins de ville d'accéder aux images médicales de leurs patients sans duplication, via **Mon espace santé**.

Toutes les données restent dans les serveurs du plateau technique (hôpital ou ville). Les professionnels de santé pourront ainsi accéder aux résultats d'imagerie en se connectant notamment avec le dossier médical partagé (DMP)

Calendrier prévisionnel: déploiement fin 2027

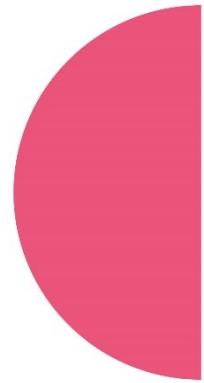


## Vague 2 – dispositifs en cours de construction

Poursuite des chantiers avec l'extension des dispositifs aux **officines, biologistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et professionnels paramédicaux.**

Mise à profit de ce qui a été construit pour la vague 2 médecine de ville, dans une logique de « tronc commun ambulatoire » (avec prise en compte de certaines spécificités de chaque métier concerné)

# Liens vers les replays



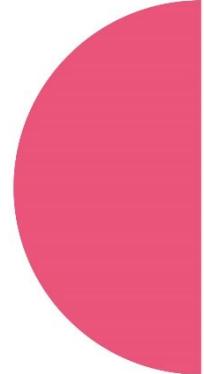
Identité Nationale de Santé (INS), Appli Carte Vitale et Alimentation DMP:

[Webinaire INS app CV et DMP-20250603.mp4](#)



Consultation du DMP et Mon Espace Santé

[Webinaire DMP - MES du 12-06.mp4](#)



# Merci de votre attention